

Délibérations du Conseil Municipal du 17 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de Mars, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 11

- Vincent MINIER : Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adjoints

- Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, M LEBRETON Gervais, Mme BEIGNON Séverine, M SIMONNEAUX Joseph, Mme CHATTON Valérie : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 6 (dont 3 pouvoirs)

Mme QUEMERAIS Séverine (pouvoir à Mme BEIGNON), M.TARDIF Christophe (pouvoir à M. LEBRETON), M DENIGOT Patrick (pouvoir à M. MINIER), Mme HASLE Nathalie, M. COLIN David, Mme MLYNARSKI Caroline

Absents : 2

Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BOVI Aurélie

Nombre de votants : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 13/03/2018

Mme Tricoire prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 23 février 2018.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2018-07 :

Vote des Comptes Administratifs 2017 et adoption des comptes de gestion 2017

Compte administratif de la Commune

FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses	Recettes
921 880 €	1 288 660,44 €

Excédent : **366 780,44 €**

INVESTISSEMENT 2017

Dépenses	Recettes
559 738,20 €	890 179,45 €

Excédent : **330 441,25 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : **697 221,69 €**

Solde RAR : - 186 521,55 €

Besoin de Financement : 0 €

RESULTAT DEFINITIF : Excédent : 510 700,14 €

Compte administratif adopté par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Compte administratif de l'Assainissement collectif

FONCTIONNEMENT 2017

Dépenses	Recettes
17 086,77 €	98 467,57 €

Excédent : **81 380,80 €**

INVESTISSEMENT 2017

Dépenses	Recettes
1 813 €	157 077,43 €

Excédent : **155 264,43 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent : 236 645,23 €

Solde RAR : 0 €

Besoin de Financement : 0 €

RESULTAT DEFINITIF : Excédent : 236 645,23 €

Compte administratif adopté par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION sous la présidence de Mme GOUR (Monsieur MINIER ne prenant pas part au vote).

Les comptes de gestion 2017 pour les budgets de la commune et de l'assainissement collectif dressés par Mme RAVARD Christelle, Receveur, sont adoptés **par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION**.

2018-08 :

Affectations des résultats 2017 aux budgets 2018

Commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2017) de **366 780,44 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **366 780,44 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **0 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **330 441,25 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

Assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (excédent au 31/12/2017) de **81 380,80 €** comme suit :

- ◆ L'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **0 €**
- ◆ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **81 380,80 €**
- ◆ Solde d'exécution d'investissement (ligne 001 en recettes) : **155 264,43 €**

L'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité.

2018-09 :

Création d'un poste d'Adjoint technique territorial

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation des missions liées au secteur technique et espaces verts ; il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Il convient de créer et pourvoir cet emploi par voie de recrutement et d'en assurer la publicité par un avis de vacance avec offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le recrutement d'un agent, à temps complet, de 35/35èmes, pour l'emploi d'agent technique et espaces verts, à compter du 01/05/2018 ;

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, au grade d'adjoint technique.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

- AUTORISE le Maire à procéder à la publicité, la vacance de poste et au recrutement ;

- MODIFIE le tableau des emplois et inscrit au budget les crédits nécessaires.

2018-10 :

Avis municipal sur l'autorisation d'agrandissement de l'activité d'élevage de veaux de boucherie pour l'ICPE SCEA FROGERAIS

Monsieur Le Maire expose que par arrêté préfectoral une enquête publique est ouverte, à la demande de SCEA FROGERAIS en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandissement de l'activité d'élevage de veaux de boucherie situé au 16 Vilthebert sur la commune de Corps Nuds.

A ce titre, un registre d'enquête est mis à la disposition du public pendant toute la durée des opérations à la mairie du lieu d'installation. La commune de Chanteloup a également procédé à l'affichage des avis d'enquête et déposé un exemplaire du dossier d'autorisation à la disposition du public durant toute la durée des opérations.

Conformément à l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les communes situées dans le périmètre concerné sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation, pendant la durée de l'enquête, entre le 01^{er} mars 2018 et le 29 mars 2018 inclus et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- PREND ACTE des éléments de l'enquête publique ;

- EMET un avis favorable, à la demande d'agrandissement de l'activité d'élevage de veaux de boucherie situé au 16 Vilthebert sur la commune de Corps Nuds pour SCEA FROGERAIS.

2018-11 :

Acquisition d'un tracteur suite à consultation publique

Considérant la consultation publique relative à l'acquisition d'un tracteur d'occasion pour les besoins des services techniques municipaux ;

Considérant les 5 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres par la commission en charge de la question ;

Considérant les seuils de passation des marchés publics ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Avrillaud pour un montant de 26 250 euros HT, soit 31 500 euros TTC ;

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et devis.

Séance levée à **11h45**

Suivent les signatures :